

SOCIÉTÉ. Un outil a été développé par la profession

Les notaires normands misent sur l'IA

L'ASSEMBLÉE STATUTAIRE des notaires de la cour d'appel de Caen s'est déroulée mardi au théâtre de Cherbourg. Lors de cette réunion, Jean-Michel Boisset a été élu président de la chambre interdépartementale des notaires de la cour d'appel de Caen pour deux ans. Au-delà de l'élection, cet événement avait pour ambition de décider des actions à suivre et des prochaines évolutions pour la profession.

Le nouveau président a aussi évoqué ses objectifs lors de son mandat. Le premier est de renforcer l'unité des notaires du Calvados, de la Manche et de l'Orne, appartenant à la même cour d'appel. L'autre objectif est d'accompagner les professionnels vers le numérique, plus particulièrement vers l'intelligence artificielle (IA). « Il faut prendre le bon virage avec l'IA, avec des outils concrets et de proximité qui sont à développer », souligne Jean-Michel Boisset.

Un outil made in Normandie

« Cela fait huit mois que l'on expérimente un outil d'intelligence artificielle », explique le président des notaires de la cour d'appel de Caen. Un outil d'intelligence artificielle en interne à la chambre interdépartementale des notaires de la cour d'appel de Caen est en plein développement. Celui-ci est dénommé marlAnne. « En référence à la Marianne présente dans l'ensemble des instances », explique Jean-Michel Boisset.

L'outil est développé à partir des données des notaires de la cour d'appel de Caen et sur les bases déontologiques des notaires en France. « marlAnne



L'intégration de l'IA dans la profession notariale se fait depuis peu. Illustration - Fabien HSBACQ

s'alimente de nos expertises, indique le président. L'objectif est d'apporter des réponses aux notaires sur l'application des règles. Ce qui n'est pas si simple, car il y a une expertise historique à appliquer. » Cet outil vise donc à unifier les réponses à partir d'une base de données, tout en restant conforme au secret professionnel et aux règles RGPD.

Pour la mise en avant de cette avancée vers le numérique, Jean-Michel Boisset recrute un conseiller numérique dans chaque chambre et instaure une commission numérique. « Ce seront des petits agents de l'IA », plaisante-t-il.

Des avancées vers le numérique

Ces dernières années, il y a eu des avancées numériques majeures chez les notaires. Comme en 2018, avec la signature par

visioconférence, qui a fait évoluer le rapport client et notaire, avec davantage de rendez-vous non présentsiels « Le parcours devient *phygital* », selon le président, décrivant des rencontres qui s'alternent entre physique et digital. Ces nouvelles pratiques n'entraîneraient pas la profession, selon le notaire. « L'exercice est le même, seul l'environnement change. On reste sur les mêmes bases professionnelles », souligne-t-il.

Ce projet marlAnne, développé par la chambre interdépartementale des notaires de la cour d'appel de Caen, a été reconnu comme projet innovant par le cabinet du Premier ministre et sera présenté à Vivatech, événement regroupant start-ups et technologies d'Europe à Paris, du 17 au 20 juin.

● Louise BOERI